

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **74 (1979)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Publication de la Ligue suisse
du patrimoine national

Paraît 4 fois par an

Tirage: 20 000 (allemand et
français)

Rédaction: Marco Badilatti

Collaborateurs permanents:

Claude Bodinier, Pierre Baertschi,

Dorothee von Sprecher,

Ernest Schüle, Rudolf Trüb

Adresse:

Rédaction «Heimatschutz»

Case postale, 8042 Zurich

(tél. 01/600087)

Prix de l'abonnement: 12 fr.

Impression et expédition:

Walter-Verlag AG, 4600 Olten

Au sommaire

Mainmise sur les forces hydrauliques?

1-15

Après une longue pause, de nouveaux plans d'usines électriques sortent des tiroirs. Alerte à nos paysages?

Lucerne: projet de nouvelle gare

16

Le bâtiment appelé à succéder à celui qui a été incendié en 1971 ne va pas être seulement une gare, mais aussi un centre urbain.

Bâle se cherche une «meilleure» place du Marché

18

Bonmont et son abbaye

19

Le domaine de Bonmont a été acquis par une société immobilière, qui a prévu de faire donation à l'Etat de l'église cistercienne. Quel sera l'avenir de l'un et de l'autre?

Tout est bien qui finit bien

21

Cette fois, le référendum n'a pas été demandé: la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1980

Conserver ici et aménager là!

23

Belles journées fribourgeoises

28

Le prix Wakker 1980 à Soleure

29

Page de couverture: Le bassin d'accumulation de la Grande-Dixence – exemple d'audacieuse réalisation technique, mais aussi de notre désaccord avec la nature (photo aérienne Comet).

Editorial

Nouvelle vague d'usines électriques?

Chers lecteurs,

En 1975, à l'assemblée des délégués de l'Union des centrales suisses d'électricité, il a été déclaré qu'une nouvelle extension des installations hydro-électriques n'était plus possible, pour des raisons de protection du paysage. Trois ans plus tard, l'Association suisse pour l'aménagement des eaux adoptait une attitude inverse. Et en 1978 également, les Forces motrices du Nord-Est suisse (NOK) donnaient à entendre qu'elles envisageaient de réaliser leur projet d'exploitation du Rhin antérieur (Ilanz I et II) qui dormait dans un tiroir depuis quinze ans. En même temps surgissait un projet de «raccordement» du Rhin en aval de Coire, en vue d'une production supplémentaire d'électricité. Et l'on sait de reste que dans d'autres parties du pays, comme en Valais, on envisage encore d'autres possibilités d'exploitation des forces hydrauliques. Est-ce une nouvelle vague de construction d'usines qui s'annonce?

On peut le craindre depuis que le rapport sur la «conception globale de l'énergie» publié l'an dernier, tout en relevant que l'appoint d'une plus forte exploitation de la force hydraulique serait trop modeste pour résoudre nos problèmes, déclare néanmoins qu'on ne devrait pas y renoncer... Et l'économie électrique invoque, pour justifier ses plans, la résistance à la construction de centrales nucléaires, la nécessité de remplacer le pétrole et le besoin croissant d'énergie. Du point de vue de la protection des sites, on objecte que de nouvelles usines électriques menaceront les derniers grands cours d'eau du pays et que la nature est exposée à de nouvelles mainmises.

Une fois de plus, les problèmes d'une civilisation non maîtrisée aboutissent au heurt de l'idéal et des intérêts matériels. Mais ceux qui ne cessent de nous promettre le paradis de la technologie ne sont pas seuls responsables de cette situation. Le camp de certains apôtres de l'environnement, dont la tactique du tout ou rien aboutit à mettre en danger leurs propres objectifs, peut aussi se prendre par le bout du nez. Car ni la science, ni la défense de l'environnement, ne peuvent planer au-dessus des données de fait et des évolutions de la société. Si elles le font quand même, le choc en retour ne se fait pas attendre.

Marco Badilatti